

## **Formation de Technicien-ne Ambulancier-ère (Lausanne)**

### **Généralités :**

A la demande des cantons romands, le CESU, en étroite collaboration avec l'Ecole Bois-Cerf à Lausanne, a mis sur pied une formation de technicien-ne ambulancier-ère en mars 2000.

Situé au niveau tertiaire, cette formation s'articule avec celle d'ambulancier diplômé selon les prescriptions de la CRS de 1998.

Ainsi la formation de technicien ambulancier a pu être complétée dès 2002 à l'Ecole de soins ambulanciers Bois-Cerf à Lausanne pour l'obtention du diplôme cité ci-dessus.

### **Définition :**

L'activité du technicien ambulancier s'inscrit dans le cadre de la chaîne des secours, en collaboration avec d'autres professionnels.

Le technicien ambulancier assume de façon autonome la prise en charge et le transport du bénéficiaire en situation stable.

En situation complexe et/ou exceptionnelle, il assiste l'ambulancier diplômé et le médecin pour les soins ambulanciers. Il applique les mesures immédiates pour sauver la vie et assure la conduite professionnelle du véhicule d'intervention sanitaire.

### **Durée :**

1 année en cours d'emploi dans un service d'ambulance ou de sauvetage (*ou selon le mode en école*).

- 70 jours d'enseignement théorique et pratique au CESU (490 heures),
- 40 jours de stages spécifiques hospitaliers et pré-hospitaliers (280 heures),
- 90 jours au minimum d'activité pré-hospitalière dans un service d'ambulance ou de sauvetage (720 heures).

### **Titre :**

Certificat de technicien ambulancier reconnu par la CRASS. (Conférence romande des affaires sanitaires et sociales). La CDS (Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé) a décidé d'introduire un examen professionnel fédéral sur les bases de directives de l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle). A moyen terme : brevet fédéral de technicien ambulancier.